

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 52

Artikel: La correction du Rhin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La correction du Rhin.

On sait que, depuis quelques années, les cantons des Grisons et de St-Gall, avec l'aide de la Confédération d'une part et l'Autriche de l'autre, procèdent à la correction du Rhin, dans le but de mettre les riverains de ce fleuve à l'abri des grandes crues. La trop célèbre inondation du mois d'octobre donne une actualité nouvelle à cette grande entreprise et bien des personnes se sont demandées déjà si les travaux exécutés n'étaient pas de nature à préserver le Rheinthal de la catastrophe qu'il a essuyée ou tout au moins comment ces travaux s'étaient comportés vis-à-vis de la masse d'eau dont ils ont eu à subir le choc.

Nous empruntons quelques détails sur les travaux d'endiguement à la *Notice sur la correction du Rhin en Suisse*, que M. William Fraisse a publiée cette année et qui contient le résumé des deux conférences publiques qu'il a données à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, il y a deux ans ; puis nous indiquerons les causes de l'inondation du Rheinthal, en nous appuyant sur une récente communication faite par M. Fraisse à la Société vaudoise des sciences naturelles.

La correction du Rhin se compose de deux sections distinctes : la première comprend la partie du cours du fleuve dès le pont de Tardis dans le canton des Grisons (au confluent de la Landquart et du Rhin), à trois lieues au-dessous de Coire jusqu'au village de Monstein, commune d'Au, dans le canton de St-Gall et en face du village autrichien de Lustenau. Cette première partie, qui comprend une longueur d'environ 63 kilomètres, est seule en exécution, ensuite d'un arrêté des Chambres fédérales du 24 juillet 1862. La seconde partie comprend la rectification du cours actuel du Rhin depuis le même village de Monstein jusqu'à son embouchure dans le lac de Constance ; cette section qui est aujourd'hui de 12 kilomètres serait réduite à 6 kilomètres par la rectification proposée ; mais elle exige une déviation considérable du lit du fleuve ; cette déviation, seule mesure rationnelle au point de vue technique, acquiert une grande importance si l'on considère qu'elle a pour effet de déplacer la frontière naturelle des deux Etats riverains ; malgré les efforts

tentés depuis bien des années, rien n'est encore décidé quant à cette partie de l'entreprise.

Nous dirons ici, pour n'y pas revenir, que cette dernière correction aurait pour effet d'augmenter notablement la pente du fleuve dans son cours inférieur, puisque son parcours serait diminué de moitié pour la même différence de niveau entre les points extrêmes ; par suite, l'écoulement des eaux s'effectuerait d'une manière plus rapide et les sables qui s'accumulent dans les méandres capricieux que forme le Rhin près de son embouchure seraient entraînés dans le lac. Il y aurait là une amélioration considérable dans le régime du fleuve, non-seulement pour la portion sur laquelle porterait la correction, mais encore sur une grande longueur en amont de Monstein.

Le débit du Rhin est excessivement variable ; tandis qu'en hiver, il descend parfois au-dessous de 100 mètres cubes par seconde, il s'élève en été de 500 à 1000 mètres cubes. Ses crues, parfois très subites, atteignent 1400 mètres cubes et vont jusqu'à 2000 mètres cubes par seconde.

Le Rhin occupe, du pont de Tardis au lac de Constance, un lit dont la largeur varie de 150 à 600 mètres ; la plaine qu'il parcourt est large de plusieurs kilomètres. Pendant l'hiver, le Rhin serpente capricieusement dans ce vaste lit au milieu duquel il forme des dépôts irréguliers de gravier et des îlots momentanés que chaque crue remue et déplace plus ou moins. Ces dépôts ont pour effet de rehausser continuellement le lit du fleuve, de former au milieu de la plaine une sorte de barrage dans l'épaisseur duquel coule le Rhin ; partout la plaine environnante est moins élevée que le niveau des hautes eaux ; en plusieurs points elle est même au-dessous du niveau des basses eaux ; la différence atteint plusieurs mètres dans quelques endroits.

On comprend par là la nécessité d'établir des travaux de défense pour maintenir les eaux dans leur lit et les empêcher de se répandre, à droite et à gauche, sur une grande étendue de plaine.

Depuis longtemps, du côté de la Suisse, les communes riveraines étaient chargées de l'érection et de l'entretien des digues ; parfois la caisse cantonale venait aider à la protection des rives par quelque subvention spéciale ; mais ces ressources étaient insuffisantes et en présence des dévastations causées par les crues, il devenait évident que les populations riveraines ne pouvaient plus lutter seules con-

* *Notice sur la correction du Rhin en Suisse*, par William Fraisse, ingénieur. Lausanne. — Georges Bridel, éditeur. — 1868.

tre les débordements du Rhin ; des mesures plus générales devenaient nécessaires. Telle est l'origine de la subvention fédérale et de la grande entreprise qui se poursuit en ce moment.

Les travaux d'endiguement des cours d'eau s'exécutent d'après deux systèmes entièrement différents ; tantôt on enferme les eaux entre deux digues parallèles, suffisamment élevées pour contenir entre elles les plus hautes eaux que le lit du fleuve ait à déborder : c'est le système des digues longitudinales ; tantôt on pratique de distance en distance des digues transversales venant barrer le cours d'eau sur une partie de sa largeur ; ces digues ont pour but de retenir en partie les graviers que charrie le courant, d'augmenter la vitesse de l'eau vers le milieu du lit et d'obliger ainsi le fleuve à creuser son lit au lieu de l'exhausser constamment par de nouveaux dépôts. Les deux systèmes ont leurs admirateurs et leurs détracteurs ; il serait absurde de prononcer la supériorité absolue de l'un sur l'autre ; chacun d'eux devient préférable dans telle ou telle circonstance donnée. Les deux grandes corrections qui s'effectuent aujourd'hui en Suisse, celle du Rhin et celle du Rhône, s'effectuent d'après les deux systèmes ; tandis que l'endiguement du Rhin se fait généralement au moyen des digues longitudinales et que les éperons n'y sont employés qu'exceptionnellement, celui du Rhône est au contraire conçu dans le second système.

L'endiguement longitudinal du Rhin était commandé par la nature des lieux et par la nécessité d'utiliser d'anciens travaux assez importants pour qu'on en tint compte. Les digues, laissant entre elles un espace de 120 mètres, sont construites en pierre ; elles déterminent le *lit mineur* du fleuve, c'est-à-dire celui qui doit renfermer toute l'eau qui coule, même dans les hautes eaux ordinaires. En dehors de ces lignes parallèles, et à 50 ou 100 mètres de distance de chaque côté, on élève une seconde ligne de digues en terre, tout à fait insubmersibles et destinées à préserver les campagnes des débordements accidentels qui peuvent se produire derrière les premières.

Les travaux exécutés ont déjà provoqué un approfondissement notable du lit du Rhin ; celui-ci attaque ses anciens dépôts de gravier, ensuite de la plus grande vitesse que lui imposent ses limites plus resserrées ; chaque année il en fait disparaître des portions considérables. Les travaux comprennent une longueur de près de 40 kilomètres de digues ; les dépenses s'élèvent à plus de trois millions.

Comment l'inondation a-t-elle pu exercer d'aussi grands ravages en présence d'un pareil système de défense ? Il faut rappeler d'abord qu'ensuite des pluies continues de la fin de septembre et du commencement d'octobre, le débit du Rhin a dépassé de plus d'un quart celui des plus hautes crues connues ; il y avait là déjà de quoi faire échouer toutes les prévisions. Malgré cela, les travaux ont bien résisté partout, les eaux n'ont que peu dépassé les digues et quelques réparations feront disparaître les dégâts causés par les eaux sur quelques points des travaux.

Mais la principale ou plutôt la seule cause du désastre doit être attribuée à ce fait que les travaux ne sont pas achevés encore, et comme on a construit d'abord des digues dans les endroits les plus menacés, on a réservé pour plus tard quelques points où d'anciens travaux permettaient d'attendre ou qui offraient moins de prise à l'inondation. C'est en trois de ces points que le torrent dévastateur est sorti de son lit et s'est répandu sur une immense étendue de terrain : près de Ragatz, à l'embouchure de la Tamina, — près de Sevelen, — et en face du village de Montligen, à la hauteur d'Altstätten. En ces trois endroits, le fleuve s'est fait des brèches dans les travaux insuffisants qui devaient être complétés l'année prochaine ; après avoir couvert plusieurs lieues carrées de terrain au-dessous de chacun de ces points, les eaux ont séjourné là pendant plusieurs jours, même après que le niveau du fleuve avait repris sa hauteur normale, par suite de l'impossibilité où elles étaient de s'écouler dans un lit plus élevé que les terrains où elles se trouvaient ; là elles ont déposé sur le sol une couche de limon de plusieurs pieds d'épaisseur et rendu incultes pour de longues années des terres fertiles qui formaient la seule ressource de leurs habitants. On évalue à 470 le nombre des maisons détruites ou fortement endommagées sur les deux rives du fleuve. S. C.

Une nouvelle séance sur l'émancipation de la femme a eu lieu dernièrement à Genève. On a vraiment peine à croire qu'il y ait des esprits assez extravagants pour se faire les organes d'idées telles que celles qui ont été émises dans cette réunion. — Voici ce que notre correspondant de Genève nous écrit à ce sujet.

« Dimanche 20 décembre, à 7 heures du soir, on voyait quelques personnes se diriger vers le bâtiment électoral et monter à la grande salle de l'Institut pour assister à une séance sur la *revendication des droits de la femme*. Nous y entrâmes aussi.

» A notre arrivée, c'est-à-dire à l'ouverture de la séance, il pouvait y avoir de quinze à vingt dames dans la salle. Notre sexe y était plus largement représenté : on comptait environ soixante barbes passant par toutes les teintes qui séparent le noir animal du blond filasse. Le rouge feu ne manquait pas davantage à l'appel ; nous n'oserions même affirmer que quelque *barbe-bleue* ne se fût glissée parmi les auditeurs. Dans ce cas, elle a pu prendre les discours prononcés dans cette séance pour son compte, car l'homme y était peint sous les sombres couleurs du mari terrible que Perrault, a mis en scène : despote sans pitié, tyran sans cœur, faisant de sa femme la plus misérable des esclaves, condamnant ses blanches mains à de grossiers travaux domestiques et sa jeunesse aux soins fatigants de la maternité.

» Une demoiselle commence par lire le rapport de la *Ligue pour la revendication des droits de la femme*, rapport tout émaillé de louanges à l'égard des filles d'Eve (qu'une bouche plus modeste n'eût point osé prononcer), et d'accusations bien graves

contre les fils d'Adam sur qui les soufflets tombaient comme grêle.

» *L'oratrice* (puisque *oratrice* il y a) quitte la tribune assez déconfite, car nous n'avons pas eu la galanterie de l'applaudir quand elle distribuait d'une voix assez monotone les louanges et les accusations dont nous venons de parler.

» Si jamais cette demoiselle trouve un mari, c'est qu'ils seront à la baisse et qu'il y aura encombrement sur le marché.

» Une barbe blonde lui succède : c'est un monsieur qui bredouille en parlant et en lisant.

» Ses opinions sont plus exagérées encore ; s'il n'attaque pas ouvertement le mariage, il attaque la famille, puisqu'il veut qu'on se débarrasse le plus tôt possible des enfants en les envoyant aux crèches. Il demande aussi la liberté complète dans le mariage, c'est-à-dire l'affranchissement de tout devoir.

» Comme la chose est aussi mal lue que mal pensée, on n'applaudit pas davantage.

» Mme Goëg prend sa place.

» Sa tenue est convenable, elle parle facilement, le timbre de sa voix prévient en sa faveur. Mais son discours plus enveloppé de formes n'en est pas moins une attaque aux liens les plus sacrés, puisque la liberté complète de la femme est incompatible avec les nombreux devoirs que la famille inspire.

L'oratrice ne ménage pas les coups d'encensoir à son sexe, et cela, du plus beau calme du monde, sans rougir en administrant (comme *Challande* à Noël) les douceurs à ses élues, et les verges à nous tous, malheureux repoussés.

» Mme Goëg montre les progrès que fait chaque jour l'*émancipation de la femme* en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Russie même ; elle s'étonne qu'en Suisse, on n'ait pas plus d'enthousiasme pour cette belle œuvre et souhaite que sa chère patrie, que Genève se place à l'avant-garde du mouvement.

» Un auditoire clair-semé et plus que froid lui répond tacitement que si les dames genevoises n'embrassent pas la cause qu'elle défend, c'est qu'elles sont contentes de la somme de liberté dont elles jouissent ; qu'elles n'ont point à se plaindre du despotisme tyrannique de leurs maris, ni de l'injustice de la société à leur égard ; qu'elles ne se croient ni méprisées, ni tenues dans un état d'infériorité quand elles sont honnêtes et intelligentes ; qu'elles ignorent la honte du servage, parce qu'elles agissent, non en esclaves, mais en compagnes fidèles, en mères dévouées quand elles cherchent et trouvent le bonheur dans l'abnégation du *moi* au profit du *nous* qui représente à la fois la famille et la société.

» A certains passages, pourtant (celui où Mme Goëg blâme le luxe, par exemple) de timides bravos et quelques essais d'applaudissements sont tentés ; mais la majorité barbu ne donne pas l'élan.

» Quand aux quinze ou vingt dames, ce ne sont pas toutes des adhérentes ; nous en avons vu qui comprimaient des sourires malins dont *l'oratrice* n'aurait pas été flattée.

» Somme toute, dans ce qui a été dit, la question de l'instruction, du travail et du salaire des femmes est seule digne d'intérêt. C'est à cela que les sociétés allemandes se sont sagement arrêtées ; c'est cela sans doute que nous étudierions à Genève. Mais que personne n'attende l'adhésion de nos concitoyennes à ces extravagances qu'on nomme *la revendication des droits politiques et la liberté complète dans le mariage.* »

Y.

L'impartialité seule nous fait un devoir de publier la lettre suivante, en réponse à notre article sur le magnétisme. Il est juste de mettre le pour et le contre sous les yeux de nos lecteurs.

Quant à nous, personnellement, nous ne serons convaincu que lorsque M. Lafontaine aura accepté le pari proposé par M. le docteur Rouge, pari sur lequel le magnétiseur a passé comme chat sur braise.

A Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*.

Monsieur.

Vous avez rendu compte de l'apparition du magnétisme à Lausanne, avec la convenance de langage et forme spirituelle que l'on ne rencontre pas toujours et qui sont des armes dangereuses pour celui qui est en cause. Est-ce ici M. Lafontaine, ou le magnétisme ? Il m'a paru que c'était tous les deux !

Le magnétisme est une force qui existe dans la nature, comme l'électricité, et pourrait bien être de la même famille. De nombreuses expériences sérieuses et concluantes, et l'adhésion de savants et d'experts très haut placés, ont rangé ce fluide naturel au nombre des choses qu'on ne peut plus mettre en doute. Reste à savoir l'usage qu'on en peut faire ! Là commence la question délicate, et là aussi commence l'abus et le charlatanisme qui vient gâter dans ce monde les choses les meilleures et les plus utiles. Une discussion à ce sujet me mènerait trop loin aujourd'hui : mais mon but, en vous adressant ces lignes, est de séparer de ces questions la personne de M. Lafontaine, afin qu'on sache que cet homme aussi loyal qu'honorable, est connu de longue date et aimé de tous ceux qui le connaissent. Car établi à Genève depuis très longtemps il y a fait beaucoup de bien par son dévouement toujours bienveillant et charitable.

Si les expériences qu'il a faites à Lausanne n'ont pas été conduites de manière à satisfaire le public, s'il y a eu des apparences qui prêtaient à une interprétation douteuse, ou si une somnambule venant de Genève avec M. Lafontaine a déplu et confirmé la défiance, cela peut se comprendre de la part du public qui ne sait que ce qu'il voit ! Mais je désire vivement qu'on sépare de cette impression la personnalité de M. Lafontaine, et qu'on sache que pour le magnétisme comme pour tout autre phénomène, les expériences faites en spectacle sont toujours difficiles et chanceuses ; aussi je ne crains pas de prédire que si M. Lafontaine donne ici un cours de magnétisme, où des expériences demandées pourront être faites avec calme et sérieux, devant des personnes ne désirant que la vérité, les premières impressions seront entièrement modifiées.

Espérant que vous voudrez bien insérer ma lettre à titre d'explication, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE CONSTANT.

BENIGNA

HISTOIRE VILLAGEOISE

(D'après l'allemand d'Auerbach.)

C'était le dimanche après la Pentecôte : les blés, déjà hauts, ondulaient sous la brise du matin ; l'églantier était en fleurs dans la haie.